

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 13/09/2026

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

Version mise à jour 31/08/2026

1. L'esprit de la course

L'Ancilevienne est une épreuve conviviale, exigeante et joyeuse. Son format unique – un binôme qui alterne course à pied et vélo – invite à la complicité, à l'effort partagé, et au respect du cadre exceptionnel du lac d'Annecy.

Chaque participant contribue à la réussite collective de l'événement par son comportement, son attention aux autres et son esprit sportif.

2. Organisation générale

La course est organisée le dimanche 13 septembre 2026 par l'AVOC (Annecy-le-Vieux Of Course) et son comité d'organisation bénévole.

L'AVOC n'étant pas affiliée à la FFTRI, les règles appliquées sont propres à l'Ancilevienne et prévalent sur toute autre réglementation fédérale.

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, les parcours ou les horaires à tout moment. Il est donc recommandé aux participants de consulter régulièrement le site officiel : www.ancilevienne.fr.

3. Règles générales de course :

3.a Chaque équipe est composée de deux personnes :

L'un court, l'autre pédale, et les rôles peuvent s'échanger librement après le 6e kilomètre (zone relais de Veyrier-du-Lac).

L'échange s'effectue en se transmettant le témoin :

- Le cycliste transmet son vélo au coureur,
- Le coureur remet le témoin au cycliste,
- Le coureur à pied est toujours porteur du témoin.

Le passage de la ligne d'arrivée se fait obligatoirement en binôme et casques sur la tête.

3.b Le parcours :

Environ 45 km autour du lac d'Annecy (distance indicative), en une seule étape, sur parcours balisé.

3.c Déroulé horaire :

- 06h30 : Ouverture de la zone de départ et accès après vérification des casques obligatoires,
- 08h20 : Départ des cyclistes (non chronométré), neutralisé jusqu'au 6e km, zone relais de Veyrier-du-Lac. Dans cette zone relais, le cycliste se positionne obligatoirement dans le SAS correspondant au numéro de dossard (positionnement par ordre croissant des dossards, hors blocs élites et partenaires),

Le cycliste devra obligatoirement attendre le coureur pour procéder au premier relais.

- 09h00 : Départ chronométré des coureurs à pied, avec le témoin à la main,
- 13h30 : Proclamation des résultats,
- 14h00 : Limite d'arrivée (temps maximum : 5h00).

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 13/09/2026

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

3.d Barrières horaires :

- km 21 à 11h15,
- km 32 à 12h25.
- En cas de dépassement, les dossards sont retirés. Les coureurs peuvent finir sous leur propre responsabilité ou monter dans un véhicule de l'organisation.

3.e Ravitaillements :

- Chaque équipe assure son autonomie.
- L'équipier à vélo est invité à remplir les gourdes de l'équipe.
- Ravitaillements en eau disponibles à partir du km 14 à Angon, puis Lathuile, Doussard et Sévrier (l'organisation ne propose pas de ravitaillement solide, en dehors du ravitaillement à l'arrivée).
- Le ravitaillement solide est à transporter (panier sur le vélo, sac à dos, etc.).

4. Engagement des participants

Chaque participant s'engage, par son inscription, à respecter les règles de l'épreuve, dans un esprit sportif, solidaire et responsable.

Pendant la course, chaque équipe veille à :

- Respecter le parcours balisé,
- Préserver l'environnement en jetant ses déchets uniquement dans les zones prévues,
- Appliquer les consignes des bénévoles, signaleurs et de l'organisation,
- Adopter une conduite respectueuse envers les autres équipes,
- Utiliser uniquement un vélo classique à deux roues, mû exclusivement par la force musculaire du cycliste et n'appartenant pas aux catégories cargo, longtail ou fatbike, tandem... En dehors du panier pour le ravitaillement, le vélo ne doit avoir aucun accessoire (remorque, siège enfant, panier animal, etc.),
- L'un des deux équipiers doit être en permanence sur le vélo,
- Respecter le code de la route sur les portions partagées,
- Franchir la ligne d'arrivée ensemble,
- Le coureur à pied doit TOUJOURS être en possession du témoin. C'est le coureur qui prend le départ chronométré à 09h00, qui part avec le témoin à la main,
- Respecter l'obligation du port du casque,
- Des contrôles aléatoires seront effectués sur le parcours pour le port du casque et le passage du témoin.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Chaque équipe devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course :

- Réserve d'eau de 1,5 litre minimum,
- A minima 2 gobelets ou gourdes,
- 2 casques,

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 13/09/2026

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

- **1 vélo :** Le vélo idéal est de type V.T.C. (mû uniquement par la force musculaire). Un petit développement est conseillé. Prévoir une autonomie de dépannage (crevaison, déraillement, etc. : le changement de vélo est interdit). Un panier est vivement conseillé. Voir complément d'information plus haut, dans le même article.
- **Le témoin de relais** fourni par l'organisation avec le dossard. Ce témoin devra être remis à l'organisation après le franchissement de la ligne d'arrivée.

5. Inscriptions et certificats

Conditions à respecter pour chaque coureur

- Avoir 18 ans révolus le jour de la course.
- Être licencié FFTri Compétition (licence en cours de validité) ou à défaut compléter et signer le Formulaire Info Santé en ligne lors de l'inscription (sinon avec lien Internet transmis par mail après inscription) – **un formulaire pour chaque coureur.**

Les formulaires doivent être complétés et signés **dans les 15 jours suivant l'inscription.**

Au-delà tout dossier incomplet ou non conforme sera annulé sans remboursement.

Mise en place du formulaire "Info Santé" en remplacement du certificat médical

Conformément à la loi Sport du 2 mars 2022, et sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale en date du 9 février 2023, la Fédération Française de Triathlon a décidé de **supprimer l'obligation de présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive.** Cette mesure est désormais remplacée par le formulaire "Info Santé". Ce formulaire est à compléter de manière sincère et responsable, et à signer par **tous les participants** non titulaires d'une licence FFTri Compétition en cours de validité.

Ce nouveau dispositif vise à **simplifier l'accès à la pratique sportive**, tout en soulignant l'importance de la **prévention et de la vigilance individuelle**. Il revient à chaque participant de **s'assurer de sa capacité physique à prendre part à l'épreuve**, à travers une auto-évaluation honnête de son état de santé.

Ce formulaire, au-delà de son aspect réglementaire, s'inscrit dans une **démarche de responsabilisation** de chaque participant, au service d'une pratique sportive durable, encadrée et respectueuse de la santé de tous.

Il est également essentiel de rappeler que, **même en binôme**, un parcours de **45 kms** requiert une **préparation physique adaptée**, progressive et régulière. Cette exigence est la garantie d'une participation en toute sécurité, dans le respect de ses capacités personnelles.

Tarif par équipe : 71.00 €

Inscriptions uniquement en ligne, jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à 23h59 dans la limite des places disponibles.

L'inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 13/09/2026

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

En cas d'interdiction administrative ou sanitaire, ou en cas d'annulation, décidée par l'organisation : l'inscription sera intégralement remboursée. Aucun report ne sera envisagé.

Dans le cas où la législation imposerait une restriction du nombre de participants, la sélection des équipes retenues pour la course se fera dans l'ordre des dossiers d'inscription reçus et complets.

Le nombre maximum d'équipes inscrites est de 1000, soit 2000 coureurs, hors partenaires ou invitations.

6. Transfert d'inscription

Un système de transfert est disponible jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à 23h59, permettant de modifier un équipier ou céder son dossard.

Les transactions s'opèrent via la plateforme Swika, même si l'option transfert de dossard est toujours possible sur le site de la course, mais sous l'entière responsabilité des coureurs. Un conseil, limitez cette usage au bénéfice d'un proche.

Les instructions complètes sont disponibles sur le site de l'épreuve.

Un dossard utilisé sans validation officielle sera disqualifié.

7. Retrait des dossards

Lieu : Place Gabriel Fauré à Annecy-le-Vieux.

Horaires :

- **Samedi 12/09/2026, 14h00 – 18h00 (résidents du Grand Annecy)**
- **Dimanche 13/09/2026, 6h45 – 7h30 (autres participants)**

Le retrait nécessite une pièce d'identité.

Un seul membre de l'équipe peut récupérer l'enveloppe contenant :

- 2 dossards (dont un avec puce) – peu importe lequel prend le départ chronométré.
- Le témoin de relais.

L'organisation ne fournit pas les épingles pour les dossards.

Les dossards doivent être portés à l'avant, bien visibles.

8. Récompenses

L'Ancilevienne n'étant affiliée à aucune fédération, nous avons défini nos propres critères afin de récompenser les coureurs de manière la plus équitable possible, en tenant compte de la répartition des participants dans chaque catégorie.

Aucun prix en numéraire n'est attribué. Les lots sont remis uniquement aux participants présents lors de la cérémonie de podium.

Rendez-vous sur le site de la course pour consulter les catégories récompensées.

9. Respect de l'environnement – ZFE d

L'Ancilevienne s'engage pour **une course propre et respectueuse** du cadre naturel dont nous bénéficions. Des zones de tri sont installées au départ, à l'arrivée et aux ravitaillements. Chaque participant est acteur du respect de notre environnement et veille à emporter ses déchets jusqu'aux zones prévues. Le parcours est immense **ZFE d** = Zone Faut Eviter les déchets. Tout contrevenant risque une pénalité de 20min, l'obligation de faire demi-tour pour ramasser ses déchets – en cas de refus ou de second signalement l'équipe sera mise hors course et devra rendre son dossard. Tous les bénévoles sur le parcours seront particulièrement sensibilisés au respect de ce point de règlement et habilités à le faire respecter.

10. Sécurité, assurances et responsabilités

Chaque participant est vivement encouragé à souscrire à une **assurance individuelle accident**, incluant notamment l'évacuation et les frais médicaux en cas d'incident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaut d'assurance personnelle. Il appartient donc à chacun de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa pratique sportive en toute sécurité.

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse de votre matériel durant l'épreuve.

11. Abandon – Disqualification – Jury

En cas d'abandon, les participants informent l'organisation en remettant leur dossard à un bénévole, qui préviendra le PC Course.

Faute de signalement, l'organisation décline toute responsabilité.

Le jury de course, désigné par l'organisation, veille au bon déroulement de l'épreuve. Il est souverain pour :

- Appliquer le règlement,
- Décider de disqualifications,
- Répondre aux réclamations,
- Modifier le parcours en cas de besoin.

Tout coureur adoptant un comportement dangereux, violent, agressif, injurieux, irrespectueux ou contraire au présent règlement pourra être immédiatement exclu de l'épreuve.

Selon la nature et la gravité des faits, l'organisation pourra prononcer la disqualification du coureur et, le cas échéant, de son équipe, avec obligation de restituer son dossard et de quitter le parcours, celui-ci étant exclusivement réservé aux participants de l'épreuve.

L'organisation se réserve également le droit de refuser l'inscription de toute personne ayant fait l'objet d'une exclusion ou d'un comportement particulièrement grave lors d'une précédente édition.

En cas de nécessité, l'organisation se réserve le droit de saisir les autorités compétentes.

L'Ancilevienne Tour du lac d'Annecy® 13/09/2026

Relais solidaire en duo Règlement et Informations

12. Dérogations et exclusions

L'organisation se réserve le droit d'accorder des dérogations dans des cas très spécifiques, en particulier pour permettre la participation d'équipes comprenant des personnes en situation de handicap. Ces adaptations seront décidées au cas par cas, dans un souci d'équité et de sécurité, après étude des demandes individuelles.

13. Droit à l'image et données personnelles

L'inscription vaut cession de droit à l'image à l'organisation et ses partenaires.

Des professionnels accrédités couvrent l'épreuve (photo/vidéo).

Aucune exploitation commerciale n'est autorisée sans accord de l'organisation.

Les données collectées servent à gérer les inscriptions et communications liées à l'événement.

Conformément à la législation sur la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

